



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize du mois de Janvier, à 19H, les membres du Conseil Municipal de Vineuil, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. FROMET, Maire de Vineuil.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : délibération 2018/1 : 27 votes, délibérations 2018/2 et 3 : 29 votes

Date de convocation : 26.12.2017

Présents : M. FROMET, Mme ROUSSELET (procuration de Mme BADOINOT-GENRE), M. MARY (procuration de M. REBIFFE), Mme NAVARD, M. GORGE, Mme BORET, M. BILLAULT, Mme LORENZO (procuration de Mme FLEURY), M. LEROUX (procuration de Mme RIQUELME), M. SARRADIN (procuration de Mme REMAY), Mme CARS, M. BRUNET, Mme AZOUG (procuration de M. FORNASARI), M. DOMENJOUR, M. MESSENGER, Mme PREVOST, M. FROUIN, M. ROUSSIN, M. VERHELST, M. GARCIA, M. DEDET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs : Mme RIQUELME donne procuration à M. LEROUX, Mme FLEURY donne procuration à Mme LORENZO, Mme BADOINOT-GENRE donne procuration à Mme ROUSSELET, Mme REMAY donne procuration donnée à M. SARRADIN, M. FORNASARI donne procuration à Mme AZOUG, M. REBIFFE donne procuration à M. MARY, Mme HERVY donne procuration à Mme FHIMA, Mme FHIMA est arrivée à la délibération n°2018/2.

Secrétaire de séance désigné en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. MARY.



Début de séance à 19H10.



Quorum :

Le Maire liste les procurations, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.



En préambule, le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a été consultée pour une demande de subvention concernant les différents grands projets, et pour lesquels la Préfecture a donné son engagement oral pour l'obtention de subventions. Au regard de la circulaire, le plafond maximum est demandé pour ces subventions.

FINANCES / AFFAIRES GENERALES

2018 / 1 : Requalification – Sécurisation de la rue des Ecoles – demande de DETR

M. Fromet, Maire et rapporteur, présente la délibération.

Le MAIRE explique que cette 1^{ère} délibération concerne la sécurisation de la rue des Ecoles, le montant estimé des travaux est de 334K€. Le montant maximum de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (60%) est demandé.

M. DEDET souligne qu'il n'y a pas 48 logements seniors aux Patios vinoliens.

Le MAIRE confirme qu'il y a une mixité au sein des Patios.

M. DEDET souhaite communication du support pour la demande de ces dotations.

Le MAIRE répond que ces dotations ne sont pas ouvertes à toutes les actions communales, cela ne concerne que les dossiers supérieurs à 30K€. Selon la circulaire, les critères éligibles sont les suivants : petite enfance, cohésion sociale, redynamisation des centres-bourg et cœur de village, équipement destinés aux gens du voyage, nouvelles technologies, environnement et développement durable, plan local d'urbanisme intercommunal, la sécurité, etc...

M. DEDET s'interroge sur le taux demandé de 60% pour cette délibération et de 50% pour les deux délibérations suivantes.

Le MAIRE répond que les taux sont stipulés par les directives de la Préfecture.

M. DEDET insiste sur le fait que les services instructeurs des collectivités prennent en compte le plus faible taux, lorsqu'il y a des taux différents.

Mme ROUSSELET explique que les taux demandés sont ceux notés dans les circulaires, et selon les thématiques des dossiers.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de requalification et de sécurisation de la rue des Ecoles.

2018 / 2 : Réhabilitation – Extension de la salle du tennis de table – demande de DETR

M. Fromet, Maire et rapporteur, présente la délibération.

Le MAIRE explique l'argumentation scolaire et sociale qui a été mise en avant pour cette demande, cette salle étant utilisée tous les jours par les scolaires et les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de tennis de table.

2018 / 3 : Requalification – Sécurisation du carrefour des Noëls – demande de DETR

M. Fromet, Maire et rapporteur, présente la délibération.

Le MAIRE dit que ce dossier concerne uniquement la voirie, le plateau, la sécurisation du carrefour et du centre-bourg du quartier des Noëls.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de requalification et de sécurisation du carrefour des Noëls.

DIVERS

. Rythmes scolaires

Mme FHIMA dit que la question des rythmes scolaires a été abordée lors de la dernière commission vie locale, et qu'elle a eu communication du questionnaire destiné aux parents. Il y est question d'un Conseil d'école.

Le MAIRE répond que les parents d'élèves et les Conseils d'école se réunissent régulièrement – il y a une réunion en ce moment même dans la salle de commissions avec Mme Riquelme. Le résultat final sera ensuite vu en commission vie locale puis en Conseil municipal, probablement en avril prochain. Il y aura ensuite transmission du résultat à l'Inspection académique.

Mme FHIMA souhaite que les élus soient informés du résultat avant la commission vie locale.

Le MAIRE dit que les informations seront communiquées aux élus.

Mme FHIMA dit que les parents d'élèves ont répondu au questionnaire.

Le MAIRE répond qu'il y a une tendance qui se dessine, mais une tendance très partagée, aux Girards c'est également partagé, de même pour les enseignants des Girards et des Noëls. Le Maire précise qu'il n'a pas encore connaissance des résultats détaillés.

Mme ROUSSELET précise que le calendrier, transmis par Mme RIQUELME lors de la dernière commission vie locale, a été modifié à la demande du gouvernement en décembre, ce qui a impliqué l'accélération de la concertation des rythmes scolaires.

Le MAIRE dit qu'il attend le résultat du dernier Conseil d'école, où siègent des enseignants, des parents d'élèves et les Directeurs d'écoles. L'assemblée donnera un avis sur le résultat pris par le Conseil d'école et l'Inspection académique prendra la décision finale.

Mme FHIMA demande pourquoi des parents ont eu le résultat.

Le MAIRE dit qu'il faut laisser travailler le Conseil d'école, il souhaite que les écoles s'alignent sur le même nombre de jours d'école, puis le Conseil municipal donnera son avis.

M. MESSAGER demande si le questionnaire peut être donné aux élus.

Le MAIRE répond qu'il faut demander au Conseil d'école, le questionnaire est initié par les représentants des parents d'élèves et les Directeurs.

Mme AZOUG, représentante des parents d'élèves, explique que c'est le Conseil d'école qui a diffusé les questionnaires aux parents d'élèves.

Mme ROUSSELET insiste sur le fait que ce questionnaire est un questionnaire à l'initiative des parents d'élèves, et rappelle qu'en commission, les élus étaient d'accord sur l'échéancier et sur la méthode de travail. Se sont ajoutées des contraintes dues au changement de délais, qui changent aujourd'hui le calendrier initial.

Mme FHIMA dit que les élus ne sont pas concertés sur ce sujet.

Le MAIRE rappelle que ce questionnaire est à l'initiative des parents d'élèves, pas de la collectivité.

M. ROUSSIN demande alors si les parents d'élèves ont tous les pouvoirs et s'ils décident de tout.

Mme ROUSSELET rappelle les étapes de cette concertation :

- Etape 1 : les représentants de parents d'élèves font un travail de concertation auprès des parents d'élèves

- Etape 2 : travail au sein des équipes enseignantes

- Etape 3 : les élus ensuite se nourrissent du résultat de la concertation issue des parents d'élèves et de des enseignants et donneront alors un avis.

Mme ROUSSELET insiste sur le fait qu'il n'y a pas de surprise sur les différentes étapes, seul le calendrier initialement prévu est modifié au regard des impératifs demandés par le gouvernement.

M. MESSAGER demande à avoir le questionnaire, le nombre de parents d'élèves qui ont répondu, le résultat par école, par écrit.

Mme AZOUG explique la façon dont a été rédigé le questionnaire : 4 représentants des parents d'élèves des Girards, en élémentaire et maternelle, deux questions : "Voulez-vous retourner à 4 jours ? oui/non" ; "Voulez-vous rester à 4,5 jours ? oui/non" ; 375 réponses sur +/- 500 élèves ; environ 60% de retours pour 4 jours d'école et 40% pour 4,5 jours d'école. Le même travail sera fait aux Noëls. La collectivité n'a rien à voir avec ce travail. Cette étude est réalisée pour avoir l'avis des parents d'élèves avant de faire un choix en Conseil d'école, uniquement pour représenter au mieux l'ensemble des parents d'élèves.

Mme ROUSSELET précise que l'ordre du jour de la prochaine commission vie locale a été envoyé, y figure le point sur les rythmes scolaires. Les dernières informations seront communiquées par Mme RIQUELME.

Le MAIRE ajoute que ce travail de concertation est mené par les parents, les élus prendront position en temps voulu.

. Passage piéton

Mme PREVOST dit que le passage piéton devant Intermarché n'a toujours pas été repeint.

Le MAIRE dit que ce passage piéton n'existe plus, il est un peu plus loin, devant l'ancienne Gendarmerie.

La séance est levée à 19H40.
A Vineuil, le 17 janvier 2018.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François FROMET